conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



life'sDHA™ S17-P100 5013712

Version 1.1 Date de révision 28.05.2015 Date d'impression 26.11.2019

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : life'sDHA™ S17-P100

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Destiné à l'enrichissement des aliments, Ingrédient/additif

mélange pour compléments alimentaires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd

PO Box 2676 CH-4002 Basel : +41618157777

 Téléphone
 : +41618157777

 Téléfax
 : +41618157770

Adresse e-mail Personne : sds.nutritionalproducts@dsm.com

responsable/émettrice

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 848 00 11 77 (Carechem 24 International)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

3. Composition/ informations sur les composants

Brève description du produit : Ce produit contient de l'huile présentant une teneur élevée en

acides gras polyinsaturés.

3.2 Mélanges

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

1/8 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



life'sDHA™ S17-P100 5013712

Version 1.1 Date de révision 28.05.2015 Date d'impression 26.11.2019

: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de Conseils généraux

premiers secours.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme spécifique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau appropriés Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

spécial pour les pompiers

Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

2/8 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



life'sDHA™ S17-P100 5013712

Version 1.1 Date de révision 28.05.2015 Date d'impression 26.11.2019

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

Indications pour la protection : Éviter la formation de poussière.

contre l'incendie et

l'explosion

: Équipement de protection individuel, voir section 8.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière

se forme.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Éviter une exposition directe au soleil.

Conserver sous un gaz inerte.

: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage

en commun

: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Température de stockage : < 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

En cas de fortes concentations de poussière, utiliser un masque anti-poussière adapté aux conditions locales.

Protection des mains : Matière pour gants: par exemple caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du : Vêtements légers de protection

> MSDS CH/FR 3/8

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



life'sDHA™ S17-P100 5013712

Version 1.1 Date de révision 28.05.2015 Date d'impression 26.11.2019

corps

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre à flux libre

Couleur : blanc - orange clair

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Pas d'information disponible.

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : non déterminé
Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former des concentrations de poussière combustibles

dans l'air

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité : non déterminé

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: différents solvants organiques: insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente : 350 - 700 kg/m3

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

4/8 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



life'sDHA™ S17-P100 5013712

Version 1.1 Date de révision 28.05.2015 Date d'impression 26.11.2019

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants

Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation

cutanée.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une

irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou : Donnée non disponible

cutanée

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Pas d'indication de cancérogénicité connue

Toxicité pour la reproduction : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

: Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire

: En raison de la nature du produit, on ne s'attend à aucune

toxicité significative.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

> 5/8 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



life'sDHA™ S17-P100 5013712

Version 1.1 Date de révision 28.05.2015 Date d'impression 26.11.2019

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : non déterminé

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

6/8 MSDS_CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



life'sDHA™ S17-P100 5013712

Version 1.1 Date de révision 28.05.2015 Date d'impression 26.11.2019

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

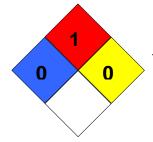
Donnée non disponible

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification : Danger pour la santé: 0

Risque d'incendie: 1 Danger de réactivité: 0



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



life'sDHA™ S17-P100

5013712

Version 1.1 Date de révision 28.05.2015

Date d'impression 26.11.2019

qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Abréviations: 67/548/EEC= Dangerous Substances Directive. 1999/45/EC= Dangerous Preparations Directive. Regulation (EC) No. 1272/2008= Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures. DNEL= Derived No-Effect Level. PNEC= Predicted No-Effect Concentration. NFPA= National Fire Protection Association (USA). IATA= International Air Transport Association. IMDG= International Maritime Dangerous Goods. RID= International Rule for Transport of Dangerous Substances by Railway; ADR= European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road. TWA= Time Weighted Average (pondérée dans le temps). VME= valeur moyenne d'exposition. STEL= Short term exposure limit. VLCT= Valeur limite à courte terme. VLEP = valeur limite d'exposition professionnelle.